

Proches de patients psychiques en prison

Par l'atelier du Canton de Vaud

Madeleine Pont, directrice du Graap

L'atelier du Canton de Vaud a choisi travailler sur la difficile question des patients psychiques en prison et de leurs proches. Ce groupe, très richement représenté, se composait de trois médecins, de trois assistantes sociales, de patients et de proches. Chacun, à partir de son point de vue et de ses compétences propres, a pu enrichir le débat autour d'une problématique commune : celle des patients psychiques amenés à exprimer leur colère et leur frustration en commettant des délits. La situation très difficile des proches de ces détenus a aussi retenu toute l'attention du groupe. Comme vous le constaterez au travers de différents témoignages, des besoins très forts se font sentir, tant du côté des patients incarcérés que du côté de leurs proches.

Avant d'entrer en matière, il faut savoir que depuis déjà 2006 déjà, un groupe de travail s'est constitué pour réfléchir à la question des patients psychiques en prison. Il en a résulté, dernièrement, un projet intitulé « Des hommes à la place des murs ». Son objectif : « recréer le lien humain avant d'éduquer, de soigner, de punir ». Ce projet a été jugé compatible avec la législation actuelle par M. Leuba, conseiller d'Etat. L'avenir nous dira comment les choses évolueront concrètement pour les détenus concernés.

Être proche de patient psychique en prison, c'est être en colère.

Par Martine

Avant mes visites dans les prisons, j'étais fière d'être suisse : la démocratie, Henry Dunant, etc. Maintenant, j'éprouve de la honte ! La Suisse, avec l'article 59 du Code pénal, bafoue au quotidien la Charte des droits de l'homme. Plus qu'abominable, cet arrêté prévoit qu'un détenu jugé irresponsable en raison de sa maladie psychique demeurera incarcéré jusqu'à ce que son état de santé s'améliore. Vous voulez rire ? Comment une telle maladie pourrait-elle évoluer positivement, alors que le détenu passe toutes ses journées en cellule, si ce n'est dans les cachots des quartiers de haute sécurité ? A Bochuz, une centaine de malades sont emprisonnés sous cet article 59. Et combien en Suisse ? Cette situation est honteuse !

Pour être libérés, ils doivent non seulement se comporter à la perfection, mais aussi être jugés en bonne santé. Le psychiatre et une commission de notables en décideront. Mais, je vous le demande encore une fois : comment guérir dans un environnement où les soins sont presque inexistantes et les règles de vie souvent humiliantes et dépourvues de sens ? Ils iront toujours plus mal, c'est inéluctable ! La prison ne soigne pas un malade, mais aggrave son état de santé. Quels espoirs peuvent-ils encore nourrir ?

Et pourtant, les délits de nos proches sont souvent mineurs. Les exemples ne manquent pas :

ô Quatre ans déjà d'incarcération pour un patient ayant insulté et menacé un médecin de l'hôpital.

ô Dix-sept ans d'incarcération, ponctués de quelques séjours en EMS, pour celui ayant causé des dommages et des menaces à la propriété sous l'effet de l'alcool.

Après de longues peines de prison, ces détenus sont souvent placés dans des foyers où ils sont étroitement surveillés. Seules quelques heures de sorties non accompagnées leur sont accordées. Et, à la moindre incartade, c'est retour à la case prison !

Ces patients en prison sont mes amis. Tous très gentils et sensibles, ils n'en demeurent pas moins fragilisés par la maladie. Certains sont aussi très intelligents et cultivés. Ces détenus ne sont pas plus dangereux que le commun des Suisses. A bas la trouille de ce peuple peureux !

Je disais au départ que j'avais honte de la Suisse. Cependant, je veux croire en l'existence de bonnes volontés. Je veux croire que des personnalités influentes de ce pays se lèveront un jour pour enfin abolir ces mesures injustes et légiférer pour la réhabilitation et la dignité des patients détenus.

Nous, proches de patients psychiques en prison, nous sommes en colère et nous souffrons énormément pour nos enfants, nos frères, nos amis, nos malades et nous demandons que justice et dignité leur soient rendues.

C'est trop injuste !

Témoignage de François

Je m'appelle François Debrot et mon fils Nicolas est en prison depuis quatre ans pour avoir proféré des menaces. Face à cette situation et à tant d'autres, j'éprouve un profond sentiment d'injustice et de révolte. Les articles de loi 59 et 64 sont en complète contradiction avec la Charte des droits de l'homme. Si toutes personnes usant de la menace finissaient en prison, il n'y aurait plus de place pour les vrais délinquants. Alors, pourquoi mon fils qui n'a blessé personne doit-il rester en prison sans savoir quand il va pouvoir en sortir ?

Tout dernièrement, j'ai été invité à participer à une réunion où il a été enfin question d'un projet qui laisse espérer que les choses vont avancer dans le bon sens.

Je suis content de faire partie de ce groupe de proches et j'espère que nos rencontres vont se poursuivre.

« Être proche d'un patient psychique en prison, c'est... »

Texte lu par M. Knobil

ô Accepter d'être beaucoup moins proche. Par définition, la prison coupe toute notion de la proximité.

ô Perdre une grande partie de la panoplie des outils habituellement utilisés pour manifester son amour à un proche malade : pas de petits cadeaux, pas d'appels ou messages téléphoniques, pas de visite surprise, pas de petites promenades dans le parc

ô Être mis à part. Lorsque notre entourage a su que notre fils était malade, plusieurs personnes se sont manifestées. Mais, quand on leur a appris qu'il était en prison, tout à coup les contacts ont cessé. Et même, on nous fuit !

ô Accepter les contrôles administratifs à répétition : prouver son identité, passer à la fouille d'entrée, négocier des droits de visite. Par rapport aux visites, si le mois compte 5 semaines, vous ne pouvez pas assurer votre 5e visite hebdomadaire, le règlement ne prévoyant que 4 visites par mois !

ô Se plier, contre tout bon sens, au rythme du paquet de 6 kg tous les 2 mois, tout en sachant que si vous pouviez lui envoyer un paquet de 3 kg chaque mois, cela lui éviterait entre autres de tout manger en une seule fois !

ô S'engager pour de meilleures conditions de traitement et de vie pour les patients psychiques délinquants.

Dans mon cas, être proche d'un patient psychique en prison, c'est aussi pouvoir remercier une équipe médicale compétente, qui a su identifier et soigner une pathologie qu'aucun professionnel n'avait jusqu'alors identifiée. Mais à quel prix ! Car une fois entré dans le système judiciaire, il est difficile d'en sortir.

J'avais un ami

Par Martine

J'avais un ami au Graap que je nommerai David. Je le voyais peu, mais l'aimais beaucoup. Un jour, un avocat me téléphone et m'annonce sa mise en détention. David souhaitait que je vienne le voir et c'est ce que j'ai fait. Je n'avais alors jamais mis les pieds dans une prison.

Quand je visitais David, il évoquait peu sa souffrance et la question de son incarcération. Mais, il se scarifiait. Je ne pouvais rien faire pour lui et cela me culpabilisait. Je me sentais aussi seule face à cette situation. Un jour, j'ai décidé d'en parler à Madeleine, la directrice du Graap. Elle m'a écouté et m'a fait remarquer qu'il serait préférable que ces visites soient faites en groupe. C'est ainsi que j'ai intégré l'équipe du *Réseau de l'amitié* qui se rend régulièrement dans les prisons de Suisse romande.

Pendant 8 ans, j'ai suivi David dans différents pénitenciers de la région. Je me suis investie personnellement de tout mon cœur et de toutes mes forces pour lui. Sa santé psychique s'est malheureusement encore péjorée en prison. Il souffre d'hallucinations auditives et parfois visuelles. Pour moi, la prison l'a encore plus détruit. Pauvre David, c'est révoltant ! Cet article 59 est véritablement inadmissible ! Maintenant, il ne veut plus me voir et je ne comprends pas pourquoi. Cependant, dans mon cœur, je reste en lien avec lui. Pour David, je suis, ou plutôt j'étais, sa meilleure amie, sa seule relation sur l'extérieur, car plus personne ne s'inquiète de lui, pas même sa famille.

Aux dernières nouvelles, il semble qu'il soit question d'un placement en foyer. J'espère que sa vie n'est pas compromise et je veux croire en ses ressources.

Le proche face à la réalité de la prison

Témoignage lu par M. Knobil

Passé le choc de l'incarcération de son enfant, passé la colère vis-à-vis des lacunes du suivi psycho-éducatif, nous sommes confrontés au service pénitentiaire et à son système d'information défaillant, compliqué, voire incompréhensible. Impossible en effet de s'adresser à un unique interlocuteur qui centraliserait l'ensemble des renseignements et saurait répondre à toutes les questions qui se bousculent dans notre tête à l'heure de ce premier contact avec la prison. Cette lourdeur administrative mérite quelques exemples :

ó Droit à un « colis d'entrée », « délai et procédure pour le faire parvenir », « poids et contenu autorisés », autant d'indications primordiales qui ne sont pas communiquées automatiquement aux proches ; d'où leur sentiment de ne pas vraiment exister pour le système carcéral.

ó Procédures d'autorisation et délais liés aux visites : « type de visite », « durée »,

« fréquence », « nombre de visiteurs », etc.

ó Liste et explications des différences de procédure selon les types et les lieux d'incarcération (préventive, haute sécurité, réinsertion, etc.).

Une fois le système « apprivoisé », il faut évoquer la question de l'accueil des visiteurs : contrôle d'identité, du contenu de son porte-monnaie, de ses poches ; il faut ôter souliers, veste, ceinture, montre, pour que tous ces effets personnels soient passés au détecteur. En tant que proches de détenu, sommes-nous suspects de quelque chose ? Que reste-t-il du respect et de la confiance ?

Quant à la présence permanente du surveillant dans la salle des visites elle donne parfois une impression de suspicion. Même avec le temps, ces excès en matière de sécurité restent ó et je pèse mes mots ó traumatisants et inadmissibles, voire dégradants, pour les proches.

Mais que font donc ces malades psychiques en prison ? Le sacro-saint principe de sécurité de notre société, renforcé par des décisions judiciaires fondées sur l'article 59, justifie-t-il à lui seul la séquestration de malades qu'il faudrait soigner et non pas exclure de cette société ? Cette politique de prise en charge des malades est navrante ! De leur côté, ces patients ne comprennent pas toujours pourquoi ils restent en détention si longtemps ni pourquoi ils sont privés de visites ou d'appels téléphoniques. Leurs permissions de sortie sont par ailleurs rares et drastiquement règlementées. Comment imaginer, dans un tel contexte, que ces malades puissent évoluer favorablement ?

Un dernier point : la quasi-totalité des instances appelées à statuer sur le sort d'un de ces malades ne connaît le cas du patient que par l'intermédiaire de son dossier. La réalité des progrès du détenu, sa détermination de s'en sortir, de s'améliorer, d'accepter un encadrement après sa sortie ou de suivre un traitement ambulatoire restent trop souvent ignorées ou insuffisamment prises en compte lors d'un réexamen ou d'une modification de statut. Et, pour le moment encore, notre avis, à nous les proches, n'a absolument aucune valeur. Pourtant, s'il est question de sortie, nous serons là pour prendre le relai.

« Mon fils malade fait peut-être peur, mais il n'a jamais blessé quelqu'un »

Témoignage lu par M. Knobil

Les hôpitaux psychiatriques ont décidé d'ouvrir leurs portes. Aujourd'hui, on ne soigne plus des êtres humains, mais uniquement des crises

De nos jours, la police et la justice sont aussitôt interpellées, lorsque les malades dérapent ou deviennent violents. Il suffit qu'il s'agite un peu trop, crie ou bouscule physiquement le personnel, pour que l'hôpital ait le droit de porter plainte contre ses patients. Doit-on regretter les « infirmiers aux bras noueux » de l'époque des asiles ?

A l'hôpital, on répond à la violence d'un patient par la violence et, sous certains aspects, prison ou hôpital sont comparables.

Police, feux tournants, toutes sirènes hurlantes, menottes. Puis, arrivée en catastrophe à l'hôpital : interventions musclées par des infirmiers et le service de sécurité, injection forcée, etc. Voilà ce que me racontait mon fils, quand je suis allée le trouver à l'hôpital :

« Comme un chien qu'ils m'ont traité ! C'était comme une agression, j'étais en état de choc. J'avais mal partout et me sentais en grand danger. Ensuite, direction la chambre de soins. Je me sentais persécuté. Je savais qu'on complotait derrière mon

dosí Voilà pourquoi je me suis défendu et j'ai tapé Je ne pouvais plus respirer, je me sentais en danger de mort.

Comment un malade atteint de schizophrénie peut-il évacuer autrement ses tensions, ses angoisses et sa colère ? Ce d'autant plus que ce type de trouble implique une désorganisation de la pensée, une hypersensibilité au stress ou encore de l'interprétativité. Comment peut-il réagir autrement lorsqu'il est laissé, des jours durant, si ce n'est des semaines seul dans une chambre dite de « soins aigus » ?

Nous ses parents, on ne comprend pas. On nous explique bien que « c'est pour le calmer » qu'on le contient en chambre fermée. Mais, imaginez un grand gaillard de 25 ans, en pleine force de l'âge, enfermé pendant des jours !

Quelque temps plus tard, il sortira de l'hôpital. Il est alors majeur et décidera lui-même de sa vie. L'équipe des SIM (Soins intensifs de médecin) ira bien le voir ponctuellement et il observera quelque temps sa médication. Mais, très vite, une nouvelle crise survient. Depuis quelques jours, il sonne à toutes les portes pour se faire réhospitaliser. Mais, le personnel soignant ne veut pas le reprendre, en tout cas pas dans l'immédiat :

« Il a voulu son autonomie, il faut tenir bon et le laisser apprendre à gérer le stress de la vie courante ! »

Nous les parents, on pressent que cela va mal se finir. On s'inquiète : où est-il ? que fait-il ? Un jour, il ne nous donne plus aucun signe de vie. Nous le cherchons, passons de nombreux appels téléphoniques, mais sans succès. Nous apprendrons un peu plus tard qu'il a été incarcéré. Le ciel nous tombe sur la tête : lui, en prison ? Il n'a jamais été un délinquant, il est juste malade ! Il faut téléphoner au juge d'instruction pour en savoir plus. Nous basculons dans le monde des fonctionnaires avec tous ses règlements et ses procédures :

« ô Monsieur le Juge, mon fils n'est pas un voyou, c'est une erreur !... »

ô Eh bien non, madame ! Malade ou pas, tant qu'une expertise psychiatrique n'aura pas été faite, il restera en prison préventive. Il faut compter au moins trois mois pour l'obtenir !

ô Je veux aller le trouver au plus vite. Comment faut-il faire ?

ô Vous devrez à chaque fois me faire une demande écrite avec photocopie de votre carte d'identité. Seuls ses parents peuvent se rendre à la prison pour le moment !

ô Il a probablement besoin d'effets personnels. Comment faire ? »

Il me faut m'adresser directement à la prison qui me fournira la liste des paquets autorisés, mais aussi la fréquence à laquelle il peut en recevoir :

ô 1 paquet d'arrivée ;

ô 1 paquet tous les 2 mois (maximum 6 kg) ;

ô 1 paquet pour Noël et 1 pour Pâques ;

ô Les marchandises doivent arriver dans l'emballage d'origine ;

ô Le nom et adresse de l'expéditeur doivent être inscrits sur le colis ;

ô Les marchandises non autorisées seront retournées à l'expéditeur aux frais du prévenu ;

ô L'argent doit être déposé à l'entrée pour que le détenu puisse cantiner !

Notre fils aura droit à la visite d'une seule personne une fois par semaine.

Ma première visite a représenté un choc pour moi. Après toutes ces démarches, mon fils est arrivé, escorté d'un gardien qui restera assis tel un personnage de cire pendant tout notre entretien. Il est défait, cassé, mais si touché de me voir, lui qui généralement n'arrive pas à nous montrer ses émotions.

« Maman, je ne comprends pas ce que je fais ici. Je t'en supplie, aide-moi à me sortir de là. »

Il se sent si mal que le dialogue est presque impossible ; lui qui rumine, seul dans sa cellule, avec pour compagnie ses délires, ses troubles de la pensée, ses angoisses et son stress. La promenade d'une heure par jour ? Il n'ose pas en profiter, car il craint les autres détenus.

Pour lui, les punitions s'enchaînent :

ô Il avale ses médicaments du jour en une seule prise : puni.

ô Il tape contre la porte pour appeler au secours : puni de 4 jours d'isolement.

ô La révolte monte et il bouscule un gardien : puni de 20 jours de cachot.

Ces mesures ont-elles une quelconque portée éducative ou thérapeutique pour un malade atteint de schizophrénie ? Et être enfermé 23 h sur 24 h avec soi-même ? Comment peut-il se soigner ou se raisonner dans telles conditions ?

Je ne vous parle pas de nos angoisses, à nous les parents ! Mais, que peut-on faire ? Quels conseils lui donner ? Bien sûr, nous lui écrivons tout en sachant que son courrier sera lu par le juge. Mais comment lui donner de l'espoir, lorsque nous-mêmes ne savons pas ce qui va advenir ?

Quatre ans après son incarcération, il ne comprend toujours pas pourquoi il est allé en prison ! Il écrit à son avocat :

« J'estime que je n'ai toujours pas été entendu ni par vous, ni par les médecins, ni par la justice de mon propre pays ! »

Plus tard, il sera transféré à la prison de Lonay. Nous découvrons toute la « modernité » de ce pénitencier ! On entre : il est là, assis à une table, pâle, mutique. On lui raconte la vie à l'extérieur, la famille, mais il est loin. Ses pensées, ses angoisses, sa révolte sont aussi fortes que notre impuissance. La visite est terminée. C'est vendredi après-midi ! La personne de l'accueil nous dit : « Au revoir Messieurs Dames, et bon week-end !!! »

Et les proches dans tout ça :

Nous sommes des sandwiches ! Nous avons la cinquantaine, la soixantaine et nous sommes pris entre la charge de nos parents, de notre fils malade, mais proches aussi de nos autres enfants, de nos petits-enfants. Nous assumons tour à tour les rôles de parent, de grand-parent, de enfant, de assistant social, de psychologue, de tuteur, d'infirmier, d'éducateur ! Nous avons cependant appris à offrir beaucoup de choses : de l'énergie, une présence, de la disponibilité jour et nuit, de l'amour, de l'amitié, de la patience et de l'espoir.

Et je m'engage pour que tous les proches puissent jouer leur rôle et tenir leur place dignement au côté de leur patient détenu. Et pour cela, ils doivent être considérés comme des alliés précieux pour les soignants et le personnel de la prison. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons à ouvrir pour un projet de réinsertion sociale.

Les besoins des proches de patients psychiques

Proches, patients et professionnels, nous sommes tous d'accord pour dire que la prison n'est pas un lieu pour soigner un patient, quels qu'aient été ses délits. La collaboration entre tous les partenaires concernés par le projet de rétablissement du patient détenu est une condition déterminante pour le succès, l'évolution et la réalisation d'un projet de sortie et de rétablissement social. Pour concrétiser ce projet, les proches ont besoin (entre autres) :

- ô d'être informés sur les modalités de détention, les démarches administratives et les protocoles en vigueur ;
- ô de communiquer avec les personnes qui prennent en charge le détenu malade, que ce soit les agents de détention, les juges, le médecin ou encore les infirmiers ;
- ô que les différentes instances encouragent le détenu à maintenir, voire à renouer les liens avec ses proches ;
- ô d'être reconnus dans leurs compétences, leurs savoir-faire et leurs connaissances des ressources et des vulnérabilités du patient détenu ;
- ô d'être considérés comme des interlocuteurs équivalents et incontournables, lorsqu'il s'agit de discuter du projet de rétablissement de leur patient détenu ;
- ô d'être encouragés, soutenus, valorisés, entendus et écoutés, afin d'être toujours capables de transmettre un message de vie et d'espoir à leur patient détenu. Ces proches-là méritent en effet une attention toute particulière, puisqu'ils font face à une double stigmatisation : celle découlant du diagnostic psychiatrique et celle en lien avec l'incarcération en prison.

Compétences des proches des patients psychiques

Les proches restent le dernier repère pour le patient détenu. En dépit des obstacles d'ordre juridique ou administratif, ils conservent la capacité d'être pourvoyeurs d'amour, d'amitié, de compassion, de solidarité, de foi et d'espoir. Les proches, si ébranlés, si désespérés et si épuisés soient-ils, ont la compétence de créer des perspectives d'un meilleur avenir avec la force de ceux qui croient à l'incroyable et veulent rendre possible l'impossible ; mais aussi :

- ô Ils savent rester à leur place de parents lorsque leurs préoccupations sont entendues et leurs propositions discutées ;
- ô Ils savent se remettre en question lorsqu'on leur signale, avec empathie, qu'ils sont débordés par leurs émotions.
- ô Ils ont une bonne connaissance des compétences, des forces, des vulnérabilités ainsi que de l'environnement externe du détenu ;
- ô Ils savent prendre le temps de maintenir le contact, malgré leur emploi du temps chargé ;
- ô Ils savent comment mobiliser les ressources du patient détenu ;
- ô Ils savent assurer la sauvegarde des biens matériels du patient détenu.

Proposition

Nous les proches, nous parviendrons ensemble à sortir de l'impuissance dans laquelle nous nous trouvons trop souvent confinés et nous montrer acteurs d'un avenir meilleur.

Tout seuls, nous n'arriverons à rien. Cela, nous l'avons déjà expérimenté avec douleur. Par contre, en nous réunissant et en réfléchissant ensemble, des solutions émergeront.

Ainsi, nous voulons organiser des rencontres sur le modèle bien connu des « cafés philosophiques ». Ces « cafés prison » auront lieu dans tous les cantons romands. Lors de chaque réunion, un thème précis sera développé par les intervenants concernés. A cette occasion, la création d'une « helpline Prison », qui répondrait aux nombreuses demandes de renseignement des proches de détenus malades, pourra être discutée, puis mise sur pied. D'autres projets sont également en cours d'élaboration pour construire, tous ensemble, un monde meilleur.

Nous proposons à ceux qui veulent nous aider à démarrer ces « cafés prison » de nous retrouver le 7 novembre 2011, à 17 h 30, à la salle de conférences du Graap (rue de la Borde 25, 1018 Lausanne, tél. 021/647 16 00).